



## Quelle possibilité pour recouvrement pensions alimentaires

Par **iisabelle**, le **03/02/2011** à **15:35**

Bonjour,

Je viens vers vous pour un complément d'information. Voilà, passée au tribunal en 2004, une pension de 200 euros à été décidé par le juge pour mon fils.

Repasée en novembre 2010, à la demande du père, le juge à confirmer la décision de 2004.

Depuis 2008, le père de mon fils ne donne la pension partiellement ou pas du tout, selon son bon vouloir. On m'a parlé du "paiement direct" pour récupéré sur les 6 derniers mois (et les 12 prochains). Mais on vient également de me dire qu'il était possible de récupéré la totalité des sommes dues, ce qui ne serait pas négligeable aux vues de mes finances actuelles.

Cette solution est-elle possible ? et si oui, quelles sont les demarches que je dois entreprendre ? Et surtout, combien cela va t'il me coûter ? (si c'est à sa charge, je préfère ;-)

En vous remerciant

iisabelle

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **21:46**

Vous devez

- porter plainte pour abandon de famille, en LRAR, pour abandon de famille

- aller voir un huissier pour récupérer les arriérés sur 6 mois et les pensions à venir par paiement direct
- pour les arriérés de plus de 6 mois et de moins de 5 ans, il faut une autorisation du JEX pour faire une saisie-attribution

Par **iisabelle**, le **05/02/2011** à **08:27**

merci marion 2

Est ce que l'on peut cumuler ces deux demandes ?